



**Le Centre Régional de l'Information Géographique (Crige) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'est donné pour mission d'acquérir, au nom de tous les utilisateurs publics, les données géographiques de sa région et de les diffuser à tous les ayants droit. Mais aussi de récupérer les données produites par ces derniers pour les mutualiser. Une tâche qui s'avère un peu plus délicate !**

**P**erdu au milieu des pins parasols du domaine de l'Arbois, à quelques kilomètres d'Aix-en-Provence, le *Crige* de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pourrait passer pour une petite association endormie ; mais non, à l'inverse, il démontre une rare activité, et ses salariés, sous la houlette de Christine Archias, sa directrice, s'emploient avec énergie à promouvoir l'utilisation de l'information géographique dans le Sud-Est de la France.

Non que la notion de partenariat n'existât pas auparavant : en 1990, l'État et la Région avaient

déjà constitué un pôle multipartite de compétences régionales en géomatique. Son but initial : procéder à l'acquisition de la *BD carto* pour tous les services publics régionaux. Une mission dont il s'acquitte avec succès ; une fois les tarifs négociés avec l'IGN, une péréquation permet de déterminer la quote-part de chaque service. Selon le même principe, le pôle, auquel se sont joints les Conseils Généraux, va se porter également acquéreur du *Scan 25*.

Cependant, l'IGN hésite à réunir autour d'une table pléthore d'ad-

ministrations différentes, dont les besoins ne sont pas toujours identiques. Il demande donc à ce que l'on nomme un interlocuteur technique unique. C'est le *CETE Méditerranée*, bureau d'étude du ministère de l'Équipement, qui est désigné pour jouer ce rôle. Sans surprise, puisque celui-ci comptait déjà à l'époque plusieurs experts géomaticiens. Le *CETE* va donc recetter et diffuser les bases. Un travail qui va se révéler plus ardu que prévu : les utilisateurs ne travaillent pas tous avec les mêmes SIG, il y a des erreurs qu'il faut remonter et répercuter, il faut mettre en place des séances de

formation et procéder à la création d'un véritable référentiel commun pour faciliter la mutualisation des données métiers. Si le CETE engage plusieurs actions dans ce sens, lors de la discussion autour d'un référentiel d'occupation du sol, les mêmes questions reviennent : qui va financer ? À quelle hauteur ? Comment ? Tous les partenaires réalisent alors le besoin de créer une structure autonome, dans le but spécifique de remplir les missions d'acquisition, mutualisation, animation et supervision des actions ayant trait à l'information géographique.

## Un statut qui doit évoluer

Cette réflexion, menée en 1999, va déboucher sur l'idée du Crige, le Centre Régional de l'Information Géographique. Néanmoins, quelle forme juridique donner à une telle entité ? La Région n'exprime aucun souhait particulier ; l'État demande à créer un GIP dont les statuts seront proches du feu GIP Reclus, en le mettant sous la « protection » du Ministère de la recherche. Mais le Ministère refuse la tutelle, au motif que les buts du GIP lui sont trop étrangers. Au final, l'État se rabat alors, par pragmatisme et pour ne pas retarder le processus, sur une association type loi de 1901.

Fondé par l'État et la Région, le Crige « version 1901 » comprend également des membres associés, comme les Conseils généraux. Il est dirigé par plusieurs têtes : une assemblée générale formée des membres de l'Association, un directoire, composé de personnes issues de la société civile, qui assure les fonctions du « bureau » d'une association classique ; un conseil de surveillance, regroupant l'État, la Région, pilote l'association, fournit et contrôle ses finances. « Nous avons presque des statuts de société anonyme, remarque Christine Archias.

*Heureusement, nous avons été reconnus comme une structure transversale, d'utilité publique, ce qui nous a valu la reconnaissance de l'unanimité du Conseil régional lors du vote d'approbation. »*

## Treize versions du protocole, des centaines d'ayants droit

Une fois les statuts définitivement approuvés en novembre 2002, le Crige a procédé à sa première mission : acquérir les droits d'utilisation et de reproduction, y compris électroniques, à destination des ayants droits, de l'ensemble des bases de l'IGN à vocation régionale : Scan 25, BD ortho, BD carto... à l'exception de la BD topo et de Géoroute. Treize versions du protocole d'accord avec l'IGN ont été nécessaires pour arriver à ce résultat.

Parmi les ayants droit, toutes les collectivités locales et administrations de l'État, les associations loi de 1901 domiciliées dans la Région, et, en général, toutes les entités situées en Provence-

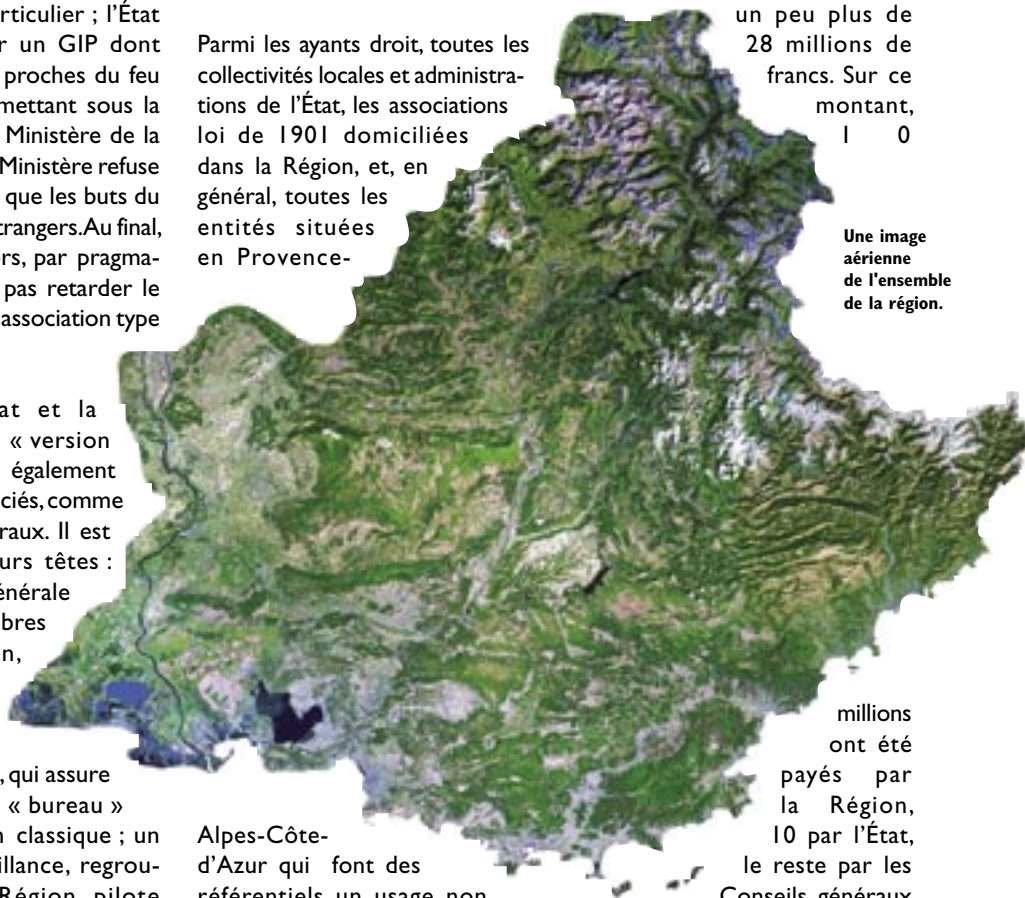


Christine Archias dirige le Crige.

public uniquement. En revanche, les délégataires, comme la Société des Eaux de Marseille (voir le précédent numéro de Géomatique Expert), constitués en sociétés anonymes, ne rentrent pas dans la liste : « C'est un critère contestable, admet Christine Archias, d'un autre côté, ces entreprises ont les moyens d'acquérir ces référentiels... » Le coût total de l'opération se monte à environ 4 millions d'euros, soit

un peu plus de  
28 millions de  
francs. Sur ce  
montant,  
1 0

Une image  
aérienne  
de l'ensemble  
de la région.



Alpes-Côte-d'Azur qui font des référentiels un usage non commercial (universités, écoles, etc.). Les EPIC (ONF, RFF, SNCF...) font partie des heureux bénéficiaires, pour leurs missions de service

millions  
ont été  
payés par  
la Région,  
10 par l'État,  
le reste par les  
Conseils généraux  
au prorata de leur  
population. Chaque partenaire  
amène avec lui ses propres ayants  
droits, dont l'habilitation se limite





Une image Landsat fausses couleurs de la région d'Aix-en-Provence.

ainsi rigoureusement à leur territoire de compétence : il n'est pas prévu qu'une commune récupère l'orthophotographie de son voisinage, par exemple. « La prochaine fois nous essaierons de négocier une licence libératoire plus large. » En revanche, les bureaux d'études,

qui travaillent pour les collectivités locales, reçoivent des copies qu'ils s'engagent contractuellement à détruire à la fin de leur mission.

Le Crige centralise et instruit les demandes d'accès. Si la candidature est acceptée, il

détermine automatiquement le périmètre de compétence de l'impétrant, et lui ouvre un accès Internet personnalisé pour qu'il puisse accéder aux données. Certaines bases, comme la BD ortho, trop volumineuse pour être téléchargée, sont envoyées par CD. Le site Internet du Crige a d'ailleurs été récemment refondu pour mieux s'adapter aux exigences des utilisateurs, qui, à 90 %, ne sont pas des spécialistes

géomaticiens. Pour l'instant, l'équipe pense que ce site n'est pas encore abouti au plan géomatique ; la diffusion de données se fait, par exemple, au travers de fichiers zip qui incorporent plusieurs formats (E00, Mif/Mid, Shape,...), plusieurs projections (Lambert II étendu, III et 93), et les notices qui vont avec : « Le tout est d'une interopérabilité nulle !, regrette Christine Archias, nous allons bientôt passer aux normes OpenGIS. Idem, notre système d'extraction, basé sur ER Mapper (format ecw), est soumis à l'achat d'une licence en ce qui nous concerne, et à l'utilisation d'un plug-in par nos utilisateurs... qui ne fonctionne pas sur toutes les configurations, etc. »



Un extrait de la BD ortho de la ville d'Aix-en-Provence (© IGN)



## Une mission qui se poursuit

Le périmètre d'action du Crige ne se limite pas aux référentiels de l'IGN, même si ces derniers ont été privilégiés lors de la dotation financière de l'association. En 2003, le Crige a ainsi acquis la carte forestière de l'IFN, qui a été placée sous le même régime de licence que les données IGN. Pour la suite, il faut rechercher des financements au coup par coup, par exemple pour acquérir les bases du BRGM, qui sont assez onéreuses, ou du SHOM. En ce qui concerne l'occupation du sol, le Crige a entrepris de la réaliser en propre, sous-traitant le travail de télédétection à une société niçoise, *Géoméditerranée*. La base utilise la nomenclature générale *Corine Land Cover* avec des ajouts spécifiques, et possède une résolution de 5 ha. Réalisée en 1999, elle sera mise à jour cette année, sous le parrainage de la Région, de l'IGN, de la DRE, de l'IRSN, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la Sécurité Civile (PONT). En revanche, le Crige n'a pas lancé de projet d'acquisition du cadastre, un référentiel jugé de trop grande échelle pour une utilisation régionale.

Toutefois, l'acquisition du parcellaire au niveau départemental, à l'image du travail réalisé en Calvados, semble réalisable : *« Pour favoriser la production du PCI, l'État et la Région semblent prêts à financer une partie des coûts de la numérisation, suivant les ressources disponibles... En parallèle, ils souhaitent par le biais d'avenants, élargir la convention DGI actuelle, afin d'ouvrir plus largement le panel des ayants droit du PCI. L'organisation de la production de PCI départementaux est une mission pour les CDIG, qui devraient être aux départements ce que le Crige est à la Région ! »*, affirme Christine Archias. Pour l'heure ces CDIG ne se réunissent que dans trois départements : le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Celui des Bouches-du-Rhône tiendra sa première réunion début 2005. Dans les Hautes-Alpes, c'est le



La petite équipe des géomaticiens du Crige.

Conseil Général qui pilote l'animation départementale, et, dans le Vaucluse, le département a délégué à une SEM, *Axit*, la diffusion du cadastre et les relations avec le Crige.

## Des pôles métier

Hormis sa mission de « centrale d'achat », le Crige joue également celui de centre d'aide technique aux utilisateurs : il assiste au téléphone les utilisateurs sur des problèmes techniques concernant les données (projection, etc.) mais renvoie sur les éditeurs les questions ayant trait aux logiciels. Il organise également des journées annuelles d'information, autour dethèmes divers, comme l'occupation du sol à grande échelle, ou les techniques de numérisation.

L'aspect technique est regroupé au sein d'un comité technique consultatif, ouvert à « tous » les utilisateurs. Ce dernier est organisé en différents pôles métiers, chacun sous la responsabilité d'un animateur. Le but de ces groupes est avant tout de coordonner la production et de récupérer la donnée métier, lorsqu'elle existe, chez les partenaires, puis de la

mutualiser : *« Une tâche difficile, reconnaît Christine Archias, les administrations, ont du mal à communiquer leurs données : il subsiste un sentiment de propriété intellectuelle, doublé d'un certain flou juridique quant à l'utilisation qui peut en être faite – particulièrement pour certaines bases sensibles... En revanche, dans les départements dits alpins, le 04 et le 05, moins riches que leurs homologues, la mutualisation suscite une forte adhésion et passe plus facilement auprès des élus et des administrations. »*

Les prestataires privés, peu nombreux dans la Région sont associés aux travaux du Crige qui souhaite ainsi appuyer le développement de l'activité de prestation par des partenaires privés auprès des collectivités territoriales comme les communes ou les communautés de communes : *« Les comcoms font une percée dans la Région ; ce sont des structures très dynamiques, avec des besoins nombreux, notamment en terme de cadastre et de référentiels à grande échelle. Nous leur apportons pour l'heure un appui technique et consacrons en 2005 un groupe de travail aux problématiques spécifiques des intercoms. »*

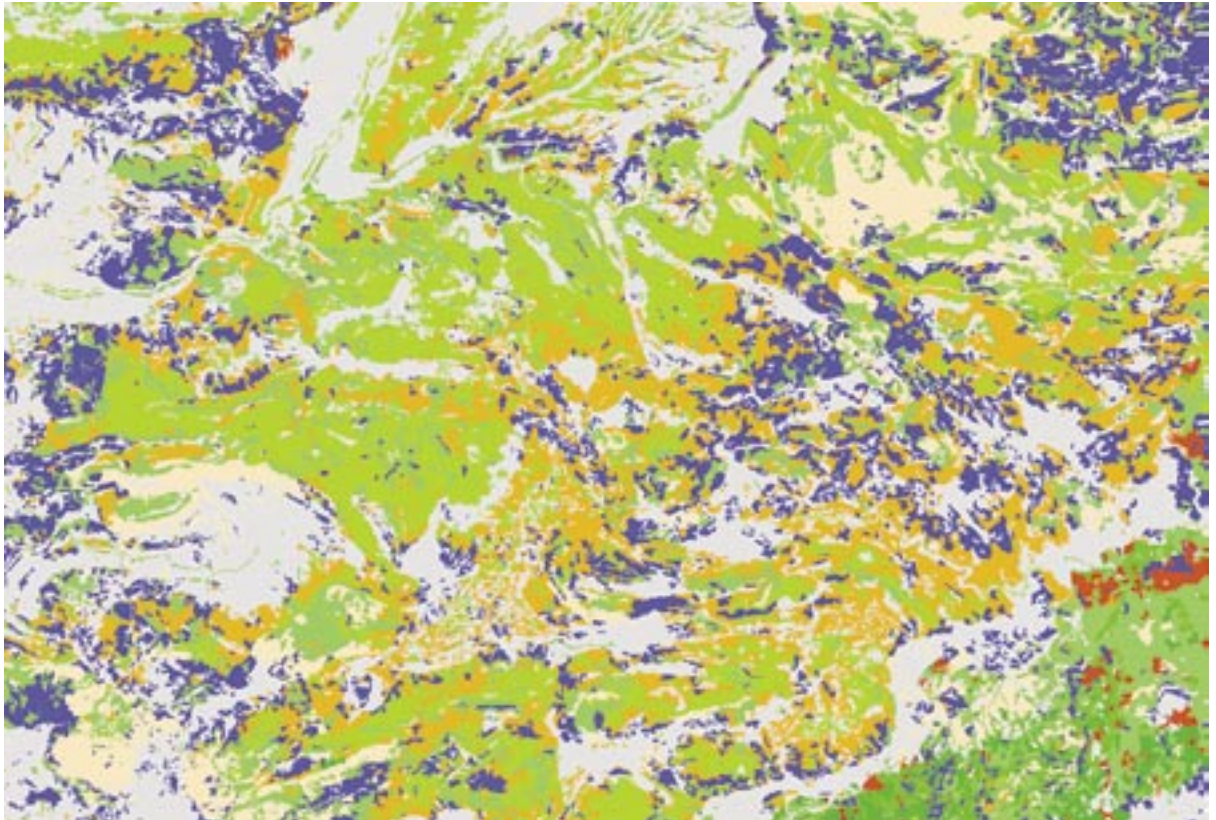
## Plein de projets

Le Crige, association jeune, souhaite développer son action avec en ligne de mire le prochain contrat de plan. Il devrait permettre une renégociation des conditions de diffusion des données

*passer un appel d'offre pour actualiser la couverture régionale : nous nous interrogeons sur une meilleure résolution – particulièrement en zone urbaine où il serait souhaitable de descendre à moins de 20 cm par pixel. Quoi qu'il en soit, il nous paraît hors de question de repayer le cadastre sous la forme de la BD*

sismiques, ou attractifs, comme la consultation 3D, en partenariat avec le rectorat d'Aix-Marseille ;

- Développer la formation continue, recenser l'offre régionale dans ce domaine pour mieux orienter les utilisateurs ;
- Servir de vitrine à la recherche, faire connaître le travail des



Carte des formations végétales du Haut-Var, d'après l'IFN.

vers plus d'ouverture, et, pour le Crige lui-même, une évolution vers des statuts mieux adaptés à sa mission : par exemple, celui d'un GIP ou pourquoi pas d'un EPA. En outre, le CRIGE souhaite élargir le cercle de ses partenaires et financeurs.

Et le futur RGE ? « Pour l'instant, le choix de l'État et la Région s'est porté sur la constitution d'un PCI vecteur régional en partenariat avec la DGI. La BD parcellaire pourrait nous intéresser sur les zones rurales et de montagne, mais encore faut-il qu'elle soit vectorielle, ce qui est loin d'être acquis. Pour la BD adresse nous avons un groupe de travail qui observe son évolution, à terme, pourquoi pas ? nous travaillerons en 2005 sur BD topo et sur un MNT de meilleure qualité que BD alti. Enfin, pour la BD Ortho, nous serons certainement contraints de

parcellaire, même recalé sur une orthophoto. Nous ne sommes pas liés à l'IGN en tant que fournisseur, nous souhaitons être aussi œcuméniques que possible. »

Il faut aussi se faire connaître : « Nous commençons à être connus, mais nous commençons seulement ; à nous de faire mieux connaître en développant nos actions ! », insiste Christine Archias. D'abord, vis-à-vis des utilisateurs en général. Ensuite en direction de « cibles » prioritaires. Le Crige consentira en 2005 un effort particulier visant l'ensemble du monde de l'enseignement. Pour cela, l'association compte sur son pôle formation, qui développe trois thèmes principaux :

- Dans le cycle secondaire, sensibiliser les lycéens à l'information géographique au travers de thèmes important, par exemple les risques

étudiants et thésards, pouvoir publier des CVs sur le site Internet, etc.

Enfin vis-à-vis des régions limitrophes, le Languedoc-Rousillon ou la Ligurie/Piémont, avec lesquelles le Crige aimerait bien signer des partenariats d'échange de données.

« Pour l'instant, nous sommes encore en phase exploratoire, loin du SIG opérationnel généralisé. Mais nous progressons, les utilisateurs nous emboîtent le pas et nous comptons bien poursuivre notre développement ; mais celui-ci devra avant tout se faire de façon contrôlée, ce qui suppose certaines actions préliminaires, savoir qui fait quoi et comment, se poser des questions sur la manière de faire. Après quoi... eh bien, il n'y a plus qu'à ! », lance Christine Archias. ■